

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de Venerque du 17 septembre 2008

L'an deux mille huit le 17 septembre à 21H00, le Conseil Municipal de la commune de VENERQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie de Venerque, sous la Présidence de Monsieur Michel DUVIEL, Maire.

Le Maire procède à l'appel :

PRESENTS

Jean-Yves BERNY, Denis BEZIAT, Nadine BURUAGAY, Catherine COFFIN, Marius COURTIN, Michel DEHAN, Jacques DOUMERC, Michel DUVIEL, Marie-Christine ESCOURROU, Nadia ESTANG, Benoît GUIRARDEL, Jean-Paul LEBON, Jacques MAURY, Cécile SOMPAYRAC

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Olivier PICARD à Catherine COFFIN, Stéphane ROCHE à Michel DUVIEL, Christine MIAS à Benoît GUIRARDEL, Michel GAY à Marius COURTIN, Marie-Thérèse AMIEL à Jean-Paul LEBON

SECRETAIRE DE SEANCE : Marius COURTIN

En exercice : 19, présents : 14, votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

I : Approbation du procès-verbal du conseil du 03 juillet 2008

Adopté à l'unanimité sans aucune modification.

II : Informations

M DUVIEL remercie :

- les élus et employés municipaux pour l'organisation de la fête locale, qui a été une réussite malgré la pluie du dimanche.
- l'amicale du personnel pour le concours hippique qui a fait venir plus de 200 personnes,
- ainsi que Benoît GUIRARDEL pour la mise en ligne du site Internet de la Mairie de Venerque.

Avant de passer à l'ordre du jour, il propose aux élus présents de signer individuellement, en tant qu' élu, les pétitions suivantes :

- pour le retrait du fichier EDVIGE, qui prévoit notamment le fichage des élus ainsi que celui des enfants présumés délinquants dès l'âge de 13 ans.
- contre la privatisation de la poste, qui accentue les craintes sur l'avenir du bureau de poste de Venerque, qui fait déjà face à l'éclatement de deux pôles distribution et Banque Postale, et une remise en cause de la proximité des services publics.

III: Les décisions prises par M. le Maire par délégation de Conseil Municipal

- Solan Electricité le 25 juillet : 1227,28 € (mise en conformité de l'école maternelle)
- Fauré nettoyage le 25 juillet : 1 594,27 € (nettoyage des vitres des bâtiments municipaux)
- Lucéra le 25 juillet : 1075,20 € (achat d'un projecteur pour le terrain de football)
- Imprimerie Matabiau le 18 août : 325 € (achat de tickets pour la régie cantine)
- Entreprise Souillé le 18 août : 580 € (redressage de quatre barrières endommagées sur des trottoirs)
- Entreprise Ceconato le 19 août : 186,44 € (réparation de la porte au local du tennis suite à effraction)

- UGAP le 26 août : 674,60 € (achat de six aspirateurs)
- Palmade chapiteau le 17 juillet : 1040,52 € (chapiteau pour la fête locale)
- LGC protection le 21 juillet : 887,43 € (gardiennage de la fête)
- Storm Artifice le 19 août : 6 500 € (feu d'artifice pour la fête locale)

Les décisions prises pour les orchestres qui ont joué pendant la fête ont été oubliées, mais elles seront indiquées lors du prochain conseil Municipal.

IV : Les délibérations

- **Convention de mise à disposition de service à la Communauté de Communes Lèze Ariège Garonne pour l'exercice de la compétence enfance jeunesse.**

M DUVIEL explique que cette convention est nécessaire pour la mise à disposition d'une partie du personnel communal à la CCLAG, dans le cadre de la compétence enfance jeunesse, à savoir l'ALAE, l'ALSH et le CAJ. La même convention est signée avec les autres communes.

Pour le montant financier de cette mise à disposition, Michel DUVIEL répond à Jacques DOUMERC, que ce montant sera fixé chaque année sur la base du Compte Administratif de l'année précédente.

Approuvée à l'unanimité.

- **Lancement de la 8^{ème} modification du POS.**

Cette délibération est facultative, mais inscription à l'ordre du jour pour validation de la procédure. Cette modification a pour objet une remise à plat du texte du règlement en cours dont certaines dispositions sont ambiguës ou ne correspondent plus à l'esprit qui était recherché.

Suite à une question de JY BERNY, Jacques DOUMERC donne comme exemple l'impossibilité en zone UB d'implanter un bâtiment en limite de propriété alors que cela n'avait pas été souhaité dans la discussion, ou l'impossibilité de toute extension dans une certaine zone concernée par le Plan de Prévention des Risques (PPR), alors que ce PPR le permet jusqu'à 20 m², ou encore une précision à donner sur la largeur minimum des chemins d'accès selon le nombre d'habitations desservies.

Il précise que suite à l'enquête publique, le Conseil Municipal aura à délibérer pour accepter cette modification.

Une 9^{ème} modification sera à prévoir pour l'année 2009, sur un projet d'aménagement aux alentours du bâtiment actuel de La Poste.

Approuvée à l'unanimité.

- **Choix des titulaires des deux lots du marché travaux de finition et de réfection des trottoirs.**

Denis BEZIAT explique la séparation en deux lots du fait de la nature différente des travaux (création totale d'un côté, rénovation de l'autre).

Suite à la vérification des offres, confiée au maître d'oeuvre Burotec, il est proposé d'attribuer :

- o le lot n°1 à LHERM TP (concerne l'avenue des coteaux), montant 59 118,80 € HT
- o le lot n° 2 à MALET (avenue du Dr Guilhem en partie, la rue du 14 juillet, et le lotissement le Garri), montant 36 490,70 € HT

Approuvée à l'unanimité.

- **Demande de subvention au Conseil Général pour la programmation 2009 des travaux d'assainissement concernant la deuxième tranche de la réalisation d'un poste de refoulement et des travaux de réseaux qui permettront le transfert des eaux usées vers la nouvelle station d'épuration du SIALA.**

Dans une décision du 21 janvier 2008, le Conseil Général a accepté de verser une subvention de 30% sur un montant de 130 000 € pour le collecteur de transfert, et de 40 000 € sur le poste de refoulement, qui correspond à une première tranche de l'ensemble des travaux qui avaient été demandés.

Il faut maintenant proposer la validation du plan de financement et demander une nouvelle subvention au Conseil Général pour la seconde tranche, qui est d'un montant estimé de 200 000 € HT, comme suit :

RECETTES	Montant (en €)	DEPENSES	Montant (en €)
Subvention Conseil	60 000	A: Travaux réseaux	171 670

Général			
Emprunt	100 000	B: Poste de refoulement	28 330
Participation commune (fonds propres)	57 904	Honoraires, imprévus et variation de prix	24 000
Agence de bassin Adour Garonne	50 000		
		Total H.T.	224 000
		T.V.A. 19.6 %	43 904
TOTAL	267 904	TOTAL T.T.C	267 904

Approuvée à l'unanimité.

- Demande de déblocage de la subvention eau potable avenue du Mont saint Charles/ Moudouch/route de Narbonne

Par une délibération du 26 janvier 2005, le Conseil Général a accordé une subvention à la commune pour des travaux sur le réseau eau potable dans le secteur avenue Mont Saint-Charles/Moudouch. Toutefois, la subvention d'un montant de 30% a été fixée sur la base de 111 000 €, alors qu'elle avait été demandée sur un montant de 251 000 €. En effet, Denis BEZIAT explique que le Conseil Général applique un plafond de travaux subventionnés selon le nombre d'habitations, et que si le rapport longueur du réseau/nombre d'abonnés est défavorable, la part des travaux pris en compte est diminuée par rapport au coût réel. Michel DUVIEL conteste ce mode de plafonnement du financement, car toutes les habitations existantes doivent être raccordées au réseau d'eau et on ne peut pas faire autrement. Cette politique ne favorise pas la remise en état des réseaux sur de l'habitat diffus. Il fera part de cette analyse à la Conseillère Générale. Jacques DOUMERC partage cet avis et pense que cela favorise les centres urbains au détriment des zones rurales.

Approuvée à l'unanimité.

- Tarifs permission de voirie pour le réseau gaz.

Quand le gestionnaire d'un réseau occupe le domaine public communal, il doit lui verser une redevance. Ce tarif doit être fixé par le conseil Municipal dans la limite de 0,035 € le mètre de canalisation. Pour information, il y a 15 908 mètres de canalisation de gaz sur notre commune, mais la redevance ne concernera que le linéaire situé sur une voie communale. Denis BEZIAT pense que 60% du réseau est sur de la voirie départementale, et 40% sur la voirie communale.

Approuvée à l'unanimité pour un montant de 0,035 € par mètre linéaire de canalisation.

- Choix d'étude pour des travaux d'urbanisation sur des routes départementales pour le Secteur Routier (service du Conseil Général).

Demande d'une étude d'urbanisation de la RD35 du carrefour de la Trinité jusqu'au rond-point d'Intermarché (suite de l'avenue de Loup-Saut), ainsi que la RD35 K (entre avenue de Loup-Saut et avenue des Pyrénées). Il y aura à prévoir en parallèle un effacement des réseaux. Demande également d'une étude de faisabilité sur l'aménagement du carrefour d'Espeyrouze.

Approuvée à l'unanimité.

- Nomination d'un délégué suppléant au SMEPE

Le SMEPE a modifié ses statuts le 10 juin 2008 pour permettre la nomination d'un délégué suppléant. La titulaire est Cécile SOMPAYRAC, Olivier PICARD avait également été candidat et pourrait occuper ce poste de suppléant.

Vote au scrutin secret : 19 votants, Olivier Picard : 19 voix.

- Adhésion de la commune de CANENS au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA).

Approuvée à l'unanimité.

- **Vote d'une subvention pour l'association EGEO APMH (musique hellénique et byzantine).**

Proposition de versement d'une somme de 1 600 €, ayant comme contrepartie :

- la tenue d'un concert sur Venerque en 2008,
- un partenariat avec la commune, l'école de musique et la Médiathèque.

Pour information, le Conseil Régional est partenaire et a versé une subvention de 3 000 € à cette association. Catherine COFFIN précise que ce partenariat pour la musique hellénique et byzantine est fait entre la Région et trois communes : Moissac dans le Tarn et Garonne, Sylvanès dans l'Aveyron et Venerque.

Une conférence concert aura lieu sur Venerque le samedi 20 septembre en partenariat avec la médiathèque.

Cette démarche permet de faire connaître Venerque à travers la musique byzantine qui est écoutée dans le monde entier. Une culture qui se partage est un moyen de communication supplémentaire pour notre village, avec éventuellement la possibilité d'organiser un festival.

De plus notre église a une sonorité de grande qualité, pour preuve un CD a été enregistré lors d'un concert à Venerque. Un travail avec l'école de musique est de plus en prévision.

Cette subvention servira également à la constitution d'un fonds documentaire sur la musique byzantine, à la Médiathèque.

Cette démarche permet d'élargir la palette des animations culturelles, ce partenariat est complémentaire, par exemple, avec le festival country qui a un grand succès et qui a lui aussi sa place à Venerque.

Jacques MAURY demande si le versement de cette subvention est exceptionnel, ou s'il y aura d'autres demandes dans les années à venir. M DUVIEL lui répond que cela dépendra des contreparties qui seront proposées dans le futur, notamment la tenue de concerts, dont le coût est estimé à environ 2 000 €.

Approuvée à l'unanimité.

- **Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (remplacement du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe suite à une mutation).**

M. Antonio DOS SANTOS quitte la commune au 1^{er} octobre pour rejoindre les services techniques de la ville de Muret. Il occupait un poste au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et la délibération créant son poste ne prévoyait pas d'autre grade. La personne susceptible d'être recrutée doit occuper un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Le CM doit délibérer pour que le poste permette une embauche à ce grade. Le poste remplacé sera supprimé.

Approuvée à l'unanimité.

V : Questions diverses :

Nadine BURUAGAY :

- demande qu'une information sur la chenille processionnaire soit passée dans la lettre du mois d'octobre.
- rapporte une sollicitation de l'association des Assistantes Maternelles pour une subvention de 600 €, pour l'éveil musical, ainsi qu'une demande de local. M DUVIEL lui répond qu'un Relais Assistantes Maternelle sera créé prochainement par la Communauté de communes. Un animateur sera recruté pour animer ce dispositif sur tous les types de garde d'enfant, donc il ne paraît pas opportun de répondre favorablement à cette demande. De plus, c'est la Communauté de communes qui a la compétence sur le domaine de la petite enfance.
- transmet une demande des commerçants pour ajouter un panneau "tous commerces" à l'entrée de Venerque. Jacques DOUMERC précise que les demandes de ce type doivent émaner de l'association des commerçants, et non pas à titre individuel, pour éviter la confusion. Il faut donc qu'il y ait une demande structurée de l'association sur le thème de la signalisation.
- Informe sur un transport multiservices, à partir d'une rencontre avec un prestataire VISIOCOM. Prêt gratuit d'un véhicule de neuf places, sur une durée de trois ans. À la charge de la municipalité : carte grise, assurance et entretien. La contrepartie est que le véhicule soit un support pour de la publicité, dont la recherche et le contrat sont effectués par VISIOCOM. Cette solution sera proposée le 11 octobre à la séance de travail de l'équipe municipale. Plus de 300 communes ont déjà souscrit à cette solution. Marius COURTIN précise que ce minibus pourrait être utilisé au-delà du transport pour les personnes âgées, par exemple pour du multiservice. Michel DUVIEL indique qu'il faut faire attention de ne pas entrer dans le champ concurrentiel du transport.

Denis BEZIAT : redémarrage des travaux de l'avenue Loup Saut le 23 septembre 2008 - trottoirs 7 jours.

Catherine COFFIN :

- Bonne rentrée scolaire, 218 élèves en primaire, 14 enfants en moins dans les 2 écoles.
- ALAE : inscriptions pour le moins de 3 ans, à condition de ne pas dépasser 9 heures de présence dans l'enceinte scolaire.
- ALSH : inscriptions de 3 ans à 12 ans.
- Aides aux enfants en difficulté : démarrage le mercredi avant les vacances d'automne.
- Cacophonie sur les horaires de transport pour le collège : un minibus a été rajouté sur le secteur Mont Saint Charles.

Nadia ESTANG : envisager une économie sur nos éclairages publics, afin de diminuer notre facture. Possibilité d'une baisse de tension à partir de minuit, ou un lampadaire sur deux, tout en garantissant la sécurité. Voir rapidement la question pour nos bâtiments communaux.

Cécile SOMPAYRAC : chien errant sur le village, les commerçants se sont plaints. Faire un point avec le Policier municipal.

Benoît GUIRARDEL : fait part des remerciements de la directrice de l'école maternelle pour la peinture sous le préau. Il demande également que la question du chemin d'accès à l'école soit traitée le plus rapidement possible.

Michel DUVIEL dit également un mot sur le service minimum d'accueil (SMA) en cas de grève à l'école. Il indique que comme la grande majorité des communes de la Haute Garonne, il ne sera pas appliqué sur la commune de Venerque dans un premier temps, et que les parents d'élèves en ont été informés lors d'une réunion. Jean-Yves BERNY pense qu'il faudra prendre en considération l'opinion des parents.

La séance est levée à 23h40.

Signatures :

Denis BEZIAT

Jean-Yves BERNY

Nadine BURUAGAY

Catherine COFFIN

Marius COURTIN

Michel DEHAN

Jacques DOUMERC

Michel DUVIEL

Marie-Christine ESCOURROU

Nadia ESTANG

Benoît GUIRARDEL

Jean-Paul LEBON

Jacques MAURY

Cécile SOMPAYRAC